



Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Tours

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-09

### Séance du 3 février 2023

Date de convocation : 30/01/2023 L'an 2023, le 03 février 2023 à 9h, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 12/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 12/17  
Pouvoirs : 04/17  
Excusés : 01/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme BECARD ; Mme LEVAVASSEUR à M. BLET.

Étaient absentes excusées : Mme CABANNE.

**Tome 1 - N°23-09 - OBJET : Tarifs séjour 2023 séniors ANCV du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2023 au Village vacances « La Riviera Limousine » à Beaulieu-sur-Dordogne.**

Un séjour est organisé par le CCAS à Beaulieu-sur-Dordogne, village situé en Corrèze, du 22 mai au 26 mai 2023. Les participants seront accueillis au village vacances « la Riviera Limousine », club appartenant au groupe Popinns.

Ce séjour, d'un montant total de 485€ par personne, est mis en place dans le cadre du projet « Séniors en vacances » de l'A.N.C.V (Association Nationale des Chèques Vacances).

A ce titre, les participants peuvent bénéficier d'une aide de l'ANCV dans le cadre de la convention passée avec cet organisme et de tarifs différenciés de la part du CCAS, lesquels sont calculés en fonction des revenus de chacun.

Dans un contexte d'inflation, les tarifs proposés par l'ANCV ont été impactés par l'augmentation des prix des professionnels du tourisme. Aussi, afin d'en limiter l'incidence sur le reste à charge des séniors, l'ANCV a décidé de procéder à une revalorisation de son aide financière de 150€ à 161€.

Les tarifs proposés s'établissent alors à :

<b>Période</b> Du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2023 Séjour Beaulieu sur Dordogne (Corrèze)	Tarif Plein Tranche D	Tarif 75% Tranche C	Tarif 50% Tranches B	Tarif 25% Tranches A
Tarifs différenciés tenant compte de la subvention « Séniors en vacances » de 161€ allouée par l'ANCV	324	243	162	81
Tarifs différenciés sans la subvention ANCV (subvention utilisable une fois par an)	485	363.75	242.5	121.25

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le séjour prévu à Beaulieu-sur-Dordogne tel que proposé ci-dessus, fixent les tarifs présentés et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer les conventions de partenariat et de subvention avec l'ANCV ainsi que les contrats de séjour et tout autre document contractuel ayant pour objet l'organisation de ce séjour. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Par Délégation  
Vice-Présidente,  
  
Rachel MOUSSOUNI

